EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 55ème réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 21 juillet 2026, en présence du comité d'investissement :

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV de la 54ème réunion du comité directeur

Le PV de la 54ème réunion ainsi que son extrait sont approuvés par le comité directeur.

3. Communications du Président

Le Président informe le comité directeur que la Cour des comptes a procédé à un contrôle du FSIL portant sur les exercices 2021 à 2024 et qu'aucune constatation n'a été formulée à l'égard du Fonds souverain.

Il informe par ailleurs que le ministre des Finances a répondu mi-juin à une question élargie du député André Bauler relative à la stratégie d'investissement du Fonds souverain.

Les membres du secrétariat du Fonds souverain font rapport de leur visite auprès du fonds souverain norvégien.

En raison d'un contretemps de dernière minute, le ministre des Finances, initialement attendu pour le dîner de clôture, a pu consacrer aux membres présents une visite de trente minutes. La séance du comité directeur a été brièvement suspendue pour lui présenter le bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la nouvelle politique générale et afin d'avoir un échange de vues sur l'orientation du FSIL.

Le ministre se dit satisfait de la nouvelle approche et suggère que le FSIL pourrait réfléchir à renforcer ses investissements dans trois domaines : le logement résidentiel, en recherchant le cas échéant des synergies avec des partenaires, la défense (au sens large) et l'intelligence artificielle.

À l'issue de cet échange, le ministre a quitté la séance, permettant au comité de reprendre ses travaux selon l'ordre du jour prévu.

4. Rapport d'activité trimestriel (Q1 2026)

Le comité d'investissement présente le rapport d'activité pour le premier trimestre 2026, que le comité directeur approuve.

5. Rapport d'activité semestriel et situation financière au 30 juin 2026

Le Président rappelle les obligations et les délais légaux à respecter en ce qui concerne le rapport d'activité et la situation financière semestriels.

En vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2014 portant création du FSIL, le Fonds souverain est tenu d'adresser chaque année au Gouvernement en conseil, pour le 31 août au plus tard, un rapport sur ses activités au cours du premier semestre ainsi que sa situation financière à la fin du premier semestre.

Le comité directeur examine la situation financière semestrielle établie par BDO ainsi que le rapport d'activité préparé par le comité d'investissement.

Des modifications mineures sont apportées au rapport d'activité en séance. Par souci de lisibilité, il est en outre convenu de supprimer la colonne des dates dans le tableau des opérations réalisées au premier semestre 2026.

Le comité directeur marque son accord sur lesdits documents, sous réserve de cette dernière modification, et donne pouvoir au Président de les transmettre au Gouvernement en conseil dans les délais impartis.

6. Reporting mensuel

Le comité d'investissement présente les reportings mensuels d'avril à juin 2026.

7. Mise en œuvre de la politique générale révisée

- Critères de sélection des investissements en private equity

Les critères de sélection des investissements en private equity sont complétés par un critère supplémentaire, issu des discussions menées dans le cadre de la mise en place du Fonds national de la défense. Aux termes de ce critère, le comité directeur peut valider, à titre exceptionnel, des investissements ne satisfaisant pas pleinement à l'ensemble des critères existants lorsque l'intérêt public le justifie.

- Etat des lieux des investissements en classes d'actifs alternatives

Le Président fait état de la signature récente de la convention de souscription avec Expon Capital, portant sur un investissement de 3 millions d'euros validé à la mi-mars 2026.

S'agissant des crypto-actifs, le FSIL détient actuellement 5,6 millions d'euros en ETFs, soit l'équivalent d'environ 100 BTC.

- Gestion des liquidités dédiées aux appels de capitaux

Une proposition d'ajout à la stratégie d'investissement est soumise à la discussion, visant à encadrer la gestion de l'excédent temporaire de liquidités lié aux engagements souscrits en actifs moins liquides et non encore affectés ou appelés. Le mécanisme proposé repose sur la constitution d'une réserve calibrée sur les appels anticipés à six mois, le solde étant investi en actifs liquides éligibles avec un dépassement temporaire admis des bornes stratégiques.

Le comité directeur ne dégage pas de consensus sur cette proposition. Le dispositif actuel est dès lors maintenu. Le comité directeur convient de refaire le point lors de sa réunion de septembre.

- Proposition d'investissement

Le comité d'investissement présente une proposition d'investissement articulée autour de deux volets.

Volet 1 : réduction de la poche de liquidités

L'encours des liquidités s'élève à 65 millions d'euros, soit 7,1% des actifs, et dépasse ainsi la borne stratégique. Cet encours s'explique notamment par les liquidités destinées à faire face aux appels de capitaux à venir. Plusieurs options sont présentées pour réduire cette position.

Le comité directeur marque son accord pour relever de 1,5 point le poids des actions, et de 1,9 point celui des obligations. Ces relèvements visent à rapprocher les poids effectifs des bornes stratégiques hautes tout en conservant une marge de manœuvre suffisante pour absorber les fluctuations de marché.

Volet 2 : private equity

Le comité d'investissement relève que le marché luxembourgeois n'offre pas une profondeur suffisante pour déployer l'intégralité de l'enveloppe dédiée au private equity. Une exposition internationale s'impose dès lors. Le comité d'investissement propose de la réaliser prioritairement par le biais d'un fonds de fonds et d'engager une démarche proactive auprès des principaux investisseurs en private equity actifs en Europe.

Le comité directeur marque son accord et charge le comité d'investissement de solliciter des propositions auprès de ces acteurs.

8. Divers

- Représentation du FSIL aux assemblées générales.

Il est constaté que le FSIL est invité à participer à des assemblées générales dans le cadre de certains de ses investissements, sans qu'un cadre soit à ce jour en place pour gérer ces situations.

Le comité directeur marque son accord de principe sur le dispositif suivant, qui sera intégré à la stratégie d'investissement :

« Dans le contexte des investissements en private equity ou en immobilier, le FSIL peut, dans certaines circonstances, être invité en tant qu'actionnaire ou copropriétaire à participer à des assemblées générales. Dans ces cas, le comité d'investissement examine la documentation transmise avec la convocation et en vérifie notamment la cohérence et la régularité formelle.

Le Président et le Vice-Président disposent d'une délégation permanente du comité directeur pour, soit participer en tant que mandataire(s) du FSIL, soit désigner une ou plusieurs autres personnes appelées à agir en tant que mandataire(s) du FSIL à l'occasion de cette assemblée générale. Dans l'exercice de

ce mandat, le Président et le Vice-Président tiennent compte de l'avis du comité d'investissement et en rendent compte lors de la réunion suivante du comité directeur. »

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 12 OCT. 2026

Bob Kieffer

Président